

FLEURY



Lys Infos

L'ESSENTIEL DE FLEURY



Juillet 2020 - n° 25





Sommaire

3	L'essentiel de Fleury
4-7	Ils ont délibéré
8-9	Budget
10	Covid-19
11	Confinement
12-13	La fibre
14-15	Prenez l'air en Moselle
16	AIPE
17-22	La petite plume de Marc Chagall
22-27	Associations
28	Elections Municipales
29-32	Revue de Presse
33	Brèves
34	Règlements
35	Jeux
36	Agenda et Associations

MAIRIE

13, rue Gérard Mansion 57420 FLEURY
Tel 03 87 52 67 59 Fax 03 87 52 59 22
E-mail : mairie@fleury.fr
Site Internet : www.fleury.fr

Heures d'ouverture

Lundi de 08h30 à 12h00
Mardi de 08h30 à 12h00
Mercredi de 08h30 à 12h00
Jeudi de 08h30 à 12h00
Vendredi de 08h30 à 12h00
et de 14h30 à 18h30

SIVOM de Pouilly-Fleury

21 chemin de Metz 57420 Fleury
Tel 03 87 57 18 37

Accueil du public : mercredi de 13h à 17h

Accueil téléphonique :

lundi mercredi de 13h à 17h
mardi et jeudi de 13h à 15h
vendredi de 13h-15h

Courriel :

secretariat@sivomdepouillyfleury.fr

Lys Infos, Magazine, édition n°25

Édité par la Mairie de Fleury à 650 exemplaires
Directeur de publication : Gilles Vavrille
Rédacteur en Chef : Audrey Baumann
Rédaction : Commission communication :
Audrey Choley, Nathalie Corso, Sarah Muller
Strecker, Laurence Schang, Vincent Laurent

EDITORIAL

Chères Fleuriennes, chers Fleuriens,

2020 restera assurément une année charnière.

La campagne électorale a permis aux fleuriens d'exprimer leurs attentes et leur vision du futur de Fleury. Le 15 mars vous avez fait votre choix et nous vous remercions de votre confiance. L'équipe municipale est maintenant en place, motivée et soucieuse de travailler pour notre bien commun : Fleury.

Cette mise en place s'est faite dans un esprit d'ouverture. C'est une volonté et une conviction profonde qu'il ne faut pas craindre le débat et que la diversité est source de progrès. Les décisions qui seront prises seront le reflet de ces échanges. Bien sûr, in fine, il faudra prendre une décision : il y aura des accords et des désaccords mais c'est le jeu démocratique qui prévaudra.

Le changement de municipalité n'est que la continuité de la vie démocratique de notre commune. Il n'y a pas en soit de bouleversement même si les femmes et les hommes changent. Je veux rendre ici hommage à tous ceux qui nous ont précédés, qui se sont engagés et qui ont donnés avec abnégation de leur temps et de leur énergie au service de la commune.

Le vrai bouleversement c'est cette crise sanitaire dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences. L'arrêt brutal de toutes les activités marquera pour longtemps notre vie économique, sociale et associative.

J'ai pu constater pendant la période de confinement que des Fleuriens, spontanément, dans leur quartier avec leurs voisins se sont proposés pour aider, faire les courses ou ont pris contact avec les personnes malades ou isolés simplement pour discuter avec et leur apporter du réconfort.

On déplore souvent l'individualisme et le manque de solidarité mais force est de constater qu'il n'en a rien été à Fleury.

Dans la période transitoire qui a suivi les élections, l'ancienne et la nouvelle équipe municipale ont joué pleinement leur rôle en prenant contact et en s'assurant que les plus fragiles d'entre nous allaient bien.

Cette crise sanitaire révèle nos fragilités.

A titre individuel nous devons nous protéger pour protéger les autres en respectant les consignes de distanciation et les gestes barrières. A titre collectif nous devons rester solidaires.

Nos Aînés ont traversé des crises autrement plus dramatiques, comme eux nous devons être à la hauteur de la situation. En tant qu'élus, malgré les difficultés, nous resterons résolument volontaires, déterminés et porteurs de projets au service de la commune et de ses habitants.

Gilles Vavrille
Maire de Fleury



Professions Libérales

Orthophonistes

Delphine FONTENEAU, Alexia CLARA,
Ambre ISSANCHOU 30A rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 57 16 37

Kinésithérapeutes

Laetitia NOIRÉ, Lucie LALLEMENT, Claire
LEBIENVENU
28 A, rue Gérard Mansion Tél. 03 87 38 02 84

Ostéopathe

Hélène LAMBRECH - Ostéopathe D. MROF
28 A, rue Gérard Mansion Tél. 03 87 35 07 95
osteolambrech@gmail.com; www.osteolambrech.fr

Micro-crèche Crechendo

9 Chemin de Metz Tel. 03 87 39 37 50
crechendo@outlook.com

Restauration et Alimentation

Boulangerie ZIMMER

15, rue Gérard Mansion Tél. 03 87 55 22 05
(Tous les matins de 6h30 à 12h25 sauf le mardi)

Café "LE COUARAIL"

28, Rue Gérard Mansion Tel. 03 87 39 33 21
Mardi, mercredi : 7h45 à 13h - 18h à 22h30
Jeudi : 7h45 à 13h ; vendredi : 7h45 à 13h - 18h à 2h
Samedi et dimanche : 9h à 13h - 18h à 2h

Traiteur DAVID COLLIGNON

7B route Nationale Tel. 06 73 84 82 08
FB: cdtraiteur@outlook.fr

Epicierie fine Italienne : SAN LEONE

7B route Nationale Tel. 07 76 11 53 00
Ouvert du mardi au jeudi de 10h à 13h et 15h à 19h30
et vendredi - samedi de 10h à 19h30

BONNE ET GENEREUSE

Pâtisserie artisanale
Tel. 06 46 23 15 74

Restaurant L'AUBERGE FLEURIE

11, rue Gérard Mansion Tél. 03 87 52 59 93
Fermée : Lundi, jeudi soir et dimanche soir

Torréfacteur Laurent WOLFF

4, rue Nationale Tél. 03 87 52 63 41
(vente aux particuliers du lu. au ve. de 7h30 à 12h30)

LE FUMOIR DE FLEURY

Salaison et fumage
17 rue du Patural Tel 06 66 88 16 69/06 62 05 78 79
lefumoirdefleury@gmail.com

Chambre d'Hôtes

La FLEUR BLEUE

Mme Kinzelin - M. Ragot
3 rue de Lorraine
Tel. 06 33 37 60 61, kinzelin_c@yahoo.fr

Artisans et indépendants

A2C sécurité incendie

Matériel de sécurité incendie – signalisation sécurité
Christian SIMON 5, chemin de Metz
Tél. 03 87 55 88 39 - 06 08 00 17 37
contact@a2c-incendie.fr - www.a2c-incendie.fr

Architecte D.P.L.G. Vincent CALMES

9, rue Gérard Mansion Tél. 03 87 52 59 30

Auto entreprise LECLERC Claude

Plombier, chauffagiste, sanitaire ;
21 rue Mansion
Tél. 06 99 75 18 74 / gamac1@free.fr

BATI WAT SARL

Terrassement/ gros œuvre/charpente...
3 rue des Jardins Tél. 06 89 65 18 24
www.batiwat.fr / watbledyannick@aol.fr

Coiff'Elle Création

11, rue des Roses Tél. 03 87 52 53 97

Christian RENOV

Menuiserie/ébénisterie/parquets...
Christian HAFNER 2 rue des Pervenches
Tél. 03 87 52 52 43 / 06 36 22 23 87

DBOSSL Kevin Kratz

Débosselage sans peinture
4, rue du Gros Chêne Tel. 07 86 48 49 04
www.dbossl-auto.fr

Entreprise Jean-Louis WILLAUME

Maçonnerie
4, rue du Moulin Tél. 03 87 52 64 71

Entreprise CUCCI Martin

Carrelage peinture
26 bis rue Mansion
Tél. 06 60 05 74 16 / 09 66 90 40 45
Martin.cucci@gmail.com

Garage Laurent MIEDICO

Agent RENAULT
5, rue Nationale Tél. 03 87 52 53 80

HARRY GUZZI

Artiste créateur
Tél. 06 08 65 31 76 / harryguzzi@gmail.com

JCS Multi Bati

Tous travaux intérieurs bâtiment
Jean Claude Schmidt, 1 rue des Vignes
Tel. 06 98 93 86 65

LEWIS TOITURE

10, rue Lucien Albert
Tél. 03 54 44 71 35 / lewis.toiture@sfr.fr

SARL HOME PEINTURE

Peinture intérieur, papiers peints, ravalement,
isolation thermique par extérieur
8 rue du Patural Tel. 03 87 55 48 28-06 60 10 95 26
homepeinture57420@orange.fr

SHRP

Sanitaire et chauffage rénovation et pose
11 rue Lucien Albert
Tel. 07 67 23 89 39 /Sylvain-hutin@outlook.fr

Séance du 30 janvier 2020

Centre de Gestion de la Moselle : contrat groupe risque prévoyance :

Le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque prévoyance de leurs agents.

(...) La valeur estimée de la participation financière (en chiffres uniquement) est : de 120 € par an et par agent (...)

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Moselle, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (10 pour),

Décide : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Moselle va engager en 2021 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.(...)

Intégration du Syndicat Intercommunal des Eaux de Flocourt - Tragny - Thimonville au Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny :

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 11 avril 2019, le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Flocourt -Tragny - Thimonville a émis le souhait d'être adhérente au Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux (SMIE) de Verny afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Eau ».

Lors de son assemblée du 29 novembre 2019, le Comité Directeur du SMIE Verny a approuvé l'adhésion du SIE de Flocourt - Tragny - Thimonville. (...)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 pour), approuve l'adhésion du SIE de Flocourt -Tragny - Thimonville

Séance du 5 mars 2020

Compte administratif M14, exercice 2019 :

Monsieur le Maire, ne pouvant **assister** au vote de son compte administratif, se retire pour le vote. Le Conseil nomme Mme Leclerc, Présidente de séance.

Mme Leclerc présente le compte administratif M14.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à la majorité (6 pour, 2 abstentions) le compte administratif M14 de l'exercice 2019 affichant les

résultats suivants :

Section de fonctionnement : excédent de 187 649.26 €.

Section d'investissement : déficit de 111 442.01 €.

Reste à réaliser, section d'investissement : excédent de 16 325.00 €.

Décide d'affecter en section d'investissement, article 1068, la somme de 95 117.01 € et de porter en report à nouveau en section de fonctionnement la somme de 92 532.25 €.

Compte administratif M49, exercice 2019 :

Monsieur le Maire, ne pouvant assister au vote de son compte administratif, se retire pour le vote. Le Conseil nomme Mme Leclerc, Présidente de séance.

M. Vavrille présente le compte administratif M49.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à la majorité (7 pour, 2 abstentions) le compte administratif M49 de l'exercice 2019 affichant les résultats suivants :

Section d'exploitation : excédent de 63 100.50 €.

Section d'investissement : excédent de 8 790.06 €.

Décide de porter en report à nouveau en section d'exploitation la somme de 63 100.50 €.

Comptes de gestion M14 et M49, exercice 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide d'approuver les comptes de gestion, M14, exercice 2019 (8 pour, 2 abstentions) et M49, exercice 2019 (8 pour, 2 abstentions).

Convention pour la stérilisation des chats :

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (9 pour, 1 abstention), accepte la convention pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation, de leur identification et de leur réintroduction, avec l'Association "La Bergerie et Compagnie" sis 49 rue des Quarrés 57130 ANCY DORNOT, avec une participation annuelle de 0.30 € par habitant et autorise le Maire à signer ladite convention.

Subvention pour le Conseil de Fabrique :

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (10 pour), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € au Conseil de Fabrique.

Subvention pour le Comité des Fêtes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (10 pour), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 540 € à l'association Comité des Fêtes de Fleury.

Séance du 24 mai 2020

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Eckenfelder Jean-Paul, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal ... installés dans leurs fonctions. (...).

2. Election du maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie (...)

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents	:	15
Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	15
nombre de suffrages déclarés nuls	:	0
nombre de suffrages blancs	:	3
Nombre de suffrages exprimés	:	12
(Majorité absolue : 7)		

Proclamation de l'élection du maire

M. Vavrille Gilles a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M.Vavrille Gilles élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1 Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune (12 pour, 3 abstentions)

3.2 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents	:	15
Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	:	0
Nombre de suffrages blancs	:	3
Nombre de suffrages exprimés	:	12
(Majorité absolue : 7)		

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Briand Jean-Claude. (...)

Briand Jean-Claude, Premier adjoint
Choley Audrey, Deuxième adjoint

Séance du 28 mai 2020

Mise en place des commissions communales :

Le Conseil Municipal décide de nommer les membres des différentes commissions communales (15 pour) :

Action Sociale : Cauwet Nicolas, Chenot Alain, Ciurleo Marie, Vimbert Eve, Vavrille Gilles.

Fêtes, Cérémonies, Culture, Sports et Associations : Albert Jean, Bailleul Mylène, Baumann Audrey, Briand Jean-Claude, Cauwet Nicolas, Corso Nathalie, Laurent Vincent, Muller Strecker Sarah, Perrin Julien, Schang Laurence, Vavrille Gilles.

Finances : Cauwet Nicolas, Choley Audrey, Ciurleo Marie, Laurent Vincent, Perrin Julien, Vavrille Gilles.

Communication : Baumann Audrey, Choley Audrey, Corso Nathalie, Laurent Vincent, Muller Strecker Sarah, Schang Laurence, Vavrille Gilles.

Commission de contrôle des listes électorales : Baumann Audrey, Cauwet Nicolas, Chenot Alain, Ciurleo Marie, Laurent Vincent.

Travaux, Urbanisme : Albert Jean, Bailleul Mylène, Baumann Audrey, Briand Jean-Claude, Cauwet Nicolas, Chenot Alain, Corso Nathalie, Perrin Julien, Vavrille Gilles.

Aménagement Paysager : Bailleul Mylène, Schang Laurence, Vavrille Gilles.

Ouverture des Plis (appel d'offres) : Albert Jean, Briand Jean-Claude, Perrin Julien, Vimbert Eve, Vavrille Gilles.

Comité de Gestion de la Salle Polyvalente : Bailleul Mylène, Briand Jean-Claude, Corso Nathalie, Muller Strecker Sarah, Schang Laurence, Vavrille Gilles.

Cimetière : Briand Jean-Claude, Vavrille Gilles.

Assainissement : Vavrille Gilles

Responsable des jeux : Perrin Julien, Schang Laurence

Désignations des délégués aux E.P.C.I. :

Le Conseil Municipal décide de renouveler les délégués de la Commune au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale (15 pour) :

SIVOM de Pouilly-Fleury : Choley Audrey, Corso Nathalie, Laurent Vincent, Muller Strecker Sarah, Perrin Julien, Vavrille Gilles.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny : Albert Jean, Choley Audrey, titulaires, Muller Strecker Sarah, Cauwet Nicolas, suppléants.

Correspondant Défense : Cauwet Nicolas.

Correspondant Sécurité routière : Corso Nathalie.

Délégations au Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide de déléguer au Maire pour la durée de son mandat :

1. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires, sous conditions d'en informer le Conseil Municipal lors de la réunion suivante ;

2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € ;

9. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme. Les conditions sont : en cas de refus d'exercer le droit de préemption, le Maire en fait l'information lors du Conseil Municipal suivant et en cas d'application du droit de préemption, le Maire notifie cette application sous réserve de l'accord du Conseil Municipal lors de la réunion suivante ;

10. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Indemnités de fonction :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, et aux adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, (15 pour) décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants, avec effet au jour de l'installation du conseil municipal, soit le 24 mai 2020 et pour toute la durée du mandat :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 40.3 %.
- 1^{er} et 2^{ème} adjoints : 15.43 %.

(...)

Ils ont délibéré

Séance du 25 juin 2020**Taux d'imposition 2020 des 2 taxes directes locales :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), décide de fixer comme suit les taux d'imposition des 2 taxes directes locales 2020 :

Taxe foncier bâti : 12,00 %

Taxe foncier non bâti : 43,76 %

Budget primitif M14, exercice 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour) décide d'adopter le budget primitif M14, exercice 2020, qui s'équilibre à 823 440 € en fonctionnement et 253 355 € en investissement.

Budget primitif M49, exercice 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), décide d'adopter le budget primitif M49, exercice 2020, qui s'équilibre à 127 850 € en exploitation et 51 190 € en investissement.

Désignations des délégués au Syndicat Mixte de la Seille Aval :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour) décide de nommer Cauwet Nicolas et Briand Jean-Claude délégués au comité technique du Syndicat Mixte de la Seille Aval.

Commission communale des impôts directs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), décide de proposer les personnes suivantes pour la commission communale des impôts directs :

Liste des 12 titulaires proposés :

Calmes Vincent, Miedico Laurent, Albert Jean, Maiolo Félix, Leclerc Jeanine, Gergonne Hélène, Eckenfelder Jean-Paul, Briand Jean-Claude, Cauwet Nicolas, Vimbert Eve, Chenot Alain et Baumann Audrey.

Liste des 12 suppléants proposés :

Fonteneau Delphine, Gromangin Jean-Nicolas, Choley Audrey, Muller Strecker Sarah, Perrin Julien, Laurent Vincent, Bailleul Mylène, Schang Laurence, Klein Jean-Marie, Mauri Jean, Willaume Jean-Louis et Le Goff Pascale.

Recensement INSEE : nomination d'un coordonnateur communal :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (14 pour), nomme M. Stéphane WAGNER coordinateur communal du recensement de la

population pour l'année 2021 et invite le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

Prime exceptionnelle "état d'urgence covid-19" :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
(...) VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics ;

Considérant que la prime exceptionnelle n'est pas reconductible ;

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime exceptionnelle « Etat d'urgence covid-19 » et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le montant de la prime exceptionnelle est fixé en raison des sujétions exceptionnelles suivantes :

Continuité du fonctionnement du service administratif en présentiel et télétravail conduisant à un surcroît significatif de travail.

Dans la limite de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (11 pour, 3 abstentions), décide :

D'instaurer la prime exceptionnelle « Etat d'urgence covid-19 » selon les modalités définies ci-dessus.

D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel les bénéficiaires, le montant alloué et les modalités de versement dans le respect des principes définis ci-dessus.

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

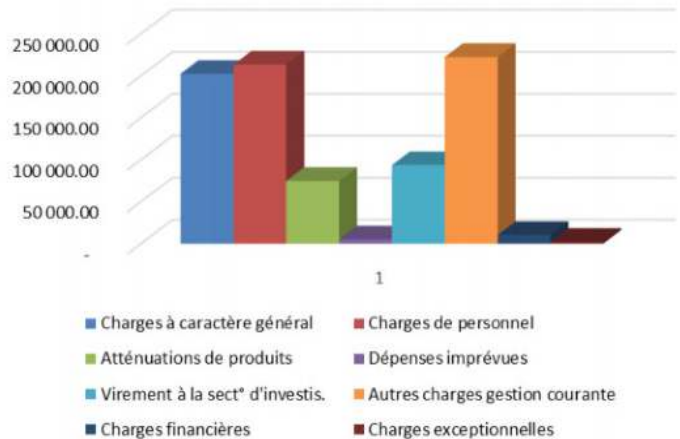
Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2020.

Retrouvez les comptes rendus complets
sur notre site internet www.fleury.fr
rubrique

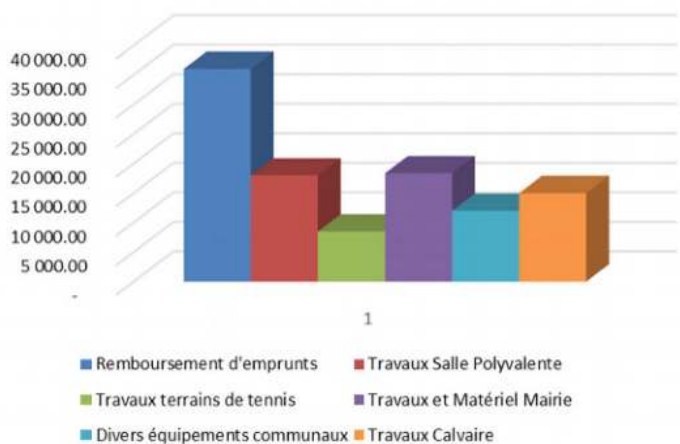
[Vie municipale](#) > [Comptes rendus](#)

Dépenses de fonctionnement		BP 2020
011	Charges à caractère général	202 350.00
012	Charges de personnel	213 350.00
014	Atténuations de produits	74 700.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la sect* d'invest. s.	93 580.00
65	Autres charges gestion courante	222 260.00
66	Charges financières	10 100.00
67	Charges exceptionnelles	2 100.00
TOTAL		823 440.00
Dépenses d'investissement		BP 2020
16	Remboursement d'emprunts	36 057.99
001	Déficit antérieur reporté	111 442.01
10032	Travaux cimelière	34 000.00
10033	Travaux Salle Polyvalente	18 000.00
10036	Travaux terrains de tennis	8 500.00
10038	Travaux et Matériel Mairie	18 355.00
10039	Divers équipements communaux	12 000.00
10056	Travaux Calvaire	15 000.00
TOTAL		253 355.00
Dépenses de fonctionnement		CA 2019
011	Charges à caractère général	158 076.75
012	Charges de personnel	224 118.14
014	Atténuations de produits	74 577.00
65	Autres charges gestion courante	214 222.63
66	Charges financières	11 364.84
67	Charges exceptionnelles	550.00
042	Opérations d'ordre entre sections	175 053.00
TOTAL		857 962.36
Dépenses d'investissement		CA 2019
16	Remboursement d'emprunts	38 454.72
10	Remboursement de la taxe d'aménagement	27 825.61
10034	Travaux rue de la Forêt	52 545.42
10036	Travaux terrains de tennis	81 953.83
10038	Matériel Mairie	38 784.23
10053	Travaux rues Lorraine et Vergers	1 033.68
10055	Travaux rue Notre Dame	2 160.00
040	Opérations d'ordre entre sections	13 453.00
TOTAL		256 210.49

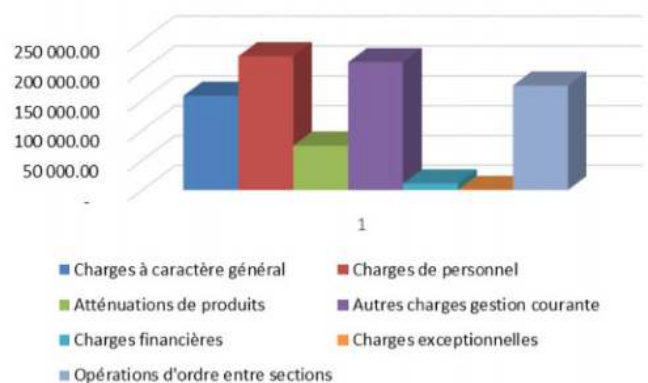
BP 2020 dépenses de fonctionnement



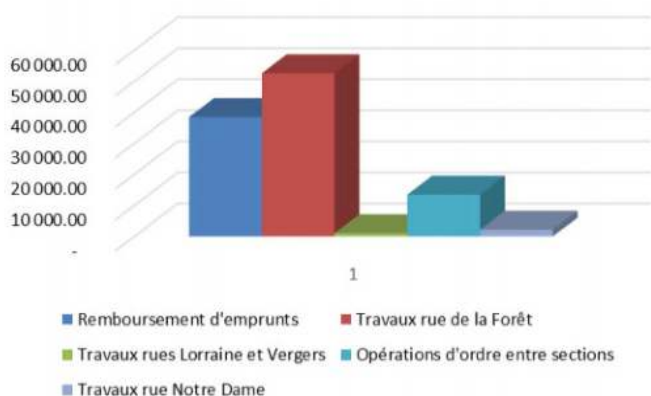
BP 2020 dépenses d'investissement



CA 2019 dépenses de fonctionnement



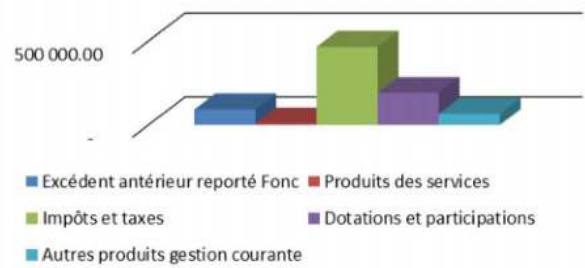
CA 2019 dépenses d'investissement



Budget/Recettes

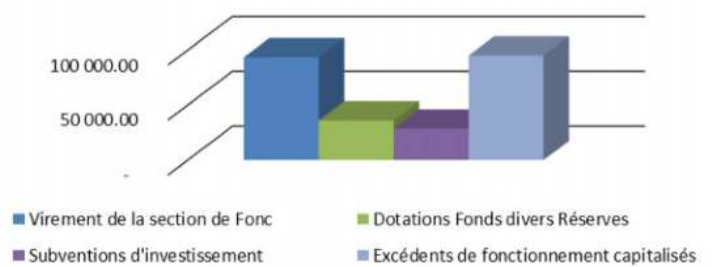
Recettes de fonctionnement		BP 2020
002	Excédent antérieur reporté Fonc	92 532.25
70	Produits des services	8 267.75
73	Impôts et taxes	465 530.00
74	Dotations et participations	191 110.00
75	Autres produits gestion courante	66 000.00
	TOTAL	823 440.00

BP 2020 recettes de fonctionnement



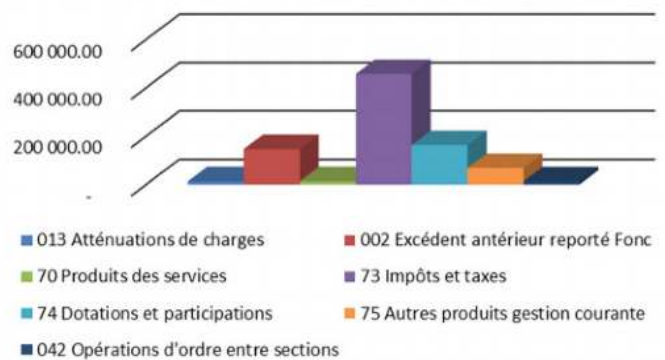
Recettes d'investissement		BP 2020
021	Virement de la section de Fonc	93 580.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	36 002.99
13	Subventions d'investissement	28 655.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	95 117.01
	TOTAL	253 355.00

BP 2020 recettes d'investissement



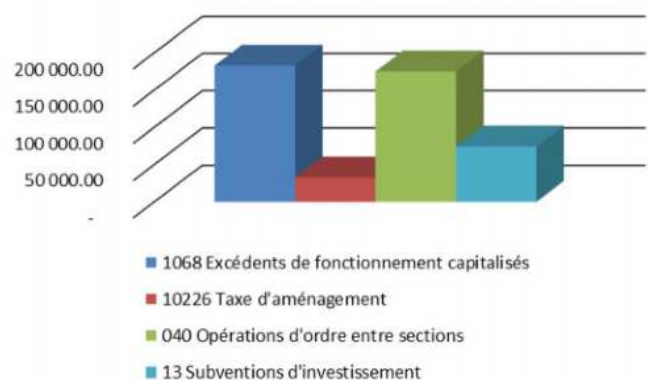
Recettes de fonctionnement		CA 2019
013	Atténuations de charges	13 994.33
002	Excédent antérieur reporté Fonc	147 242.48
70	Produits des services	14 148.78
73	Impôts et taxes	457 543.42
74	Dotations et participations	163 371.94
75	Autres produits gestion courante	69 109.32
77	Produits exceptionnels	166 748.35
042	Opérations d'ordre entre sections	13 453.00
	TOTAL	1 045 611.62

CA 2019 recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement		CA 2019
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	182 848.32
10226	Taxe d'aménagement	32 655.71
13	Subventions d'investissement	74 159.77
040	Opérations d'ordre entre sections	175 053.00
	TOTAL	464 716.80

CA 2019 recettes d'investissement



CONTRE LE CORONAVIRUS COVID-19
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES
ADOPTONS LES GESTES BARRIÈRES

Les masques.

Ils font partie désormais de notre quotidien, voici un petit récapitulatif des actions menées par notre commune à partir du mardi 17 mars 2020 et tout au long du confinement.

Au vu de l'ampleur de la pandémie et des directives ministérielles, la commune a tout de suite réagi et s'est mise à la recherche de fournisseurs de masques et de matériel de protection et de désinfection.

Dans un premier temps, la commune s'est associée à l'Amicale des Maires de France pour commander 5000 masques chirurgicaux mais rapidement l'Etat nous informait que ces masques étaient destinés en priorité au personnel soignant.

Pour être sûr d'être approvisionné dans les délais et pensant à la santé et à la sécurité de tous les habitants, la commune a passé commande de 1000 masques adultes et 200 masques enfants en tissu auprès d'un fournisseur au Portugal au prix de 4.90 € TTC l'unité.

Ces masques lavables 50 fois, de bonne qualité, vous ont été distribués gratuitement et nominativement dans votre boîte aux lettres les 9 et 10 mai.

Parallèlement, une troisième commande de 1500 masques a été passée, cette fois-ci par le biais de la Communauté de Communes du Sud Messin et l'Amicale des Maires Ruraux.

Pour l'acquisition de chaque masque, la commune va percevoir une aide de l'État à hauteur de 1 € par masque acheté.



Confinement

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons a eu un impact sur toutes nos activités individuelles et collectives.

Après une longue période de fermeture, nous avons dû gérer la réouverture des écoles maternelle et primaire avec toutes les contraintes et le protocole imposé par le ministère de l'Education nationale et l'académie. Toutes les classes ont pu ouvrir à nouveau (sauf la petite section de maternelle) avec un maximum de 8 élèves par classe. Cette réouverture partielle s'est déroulée suivant un protocole drastique avec des habitudes et des horaires adaptés.

Deux sens de circulation ont été mis en place pour assurer la sécurité des enfants et du personnel enseignant, une entrée côté maternelle et l'autre entrée côté salle polyvalente.



Les conséquences immédiates du confinement ont aussi porté sur les évènements religieux : plus de culte, plus de mariage et des cérémonies d'enterrements réduites à leur plus simple expression : du jamais vu !

La vie associative s'est brutalement arrêtée le 17 mars 2020 et de fait les manifestations ont toutes été suspendues.

C'est ainsi que le marché fermier du 8 mai, les manifestations scolaires, les feux de la Saint Jean, les matchs de football, toutes les compétitions sportives ont été annulés.

Les aires de jeux et la salle polyvalente ont été fermées pour éviter toute propagation du virus.

Malgré ce climat particulier, nous avons pu observer la solidarité de tous les habitants de Fleury, par l'implication de chacun pour venir en aide aux plus vulnérables (voisins, amis, famille).

Des groupes d'échanges sur les réseaux sociaux ont été créés (échange d'informations et de services).

De nouveaux comportements sont apparus :

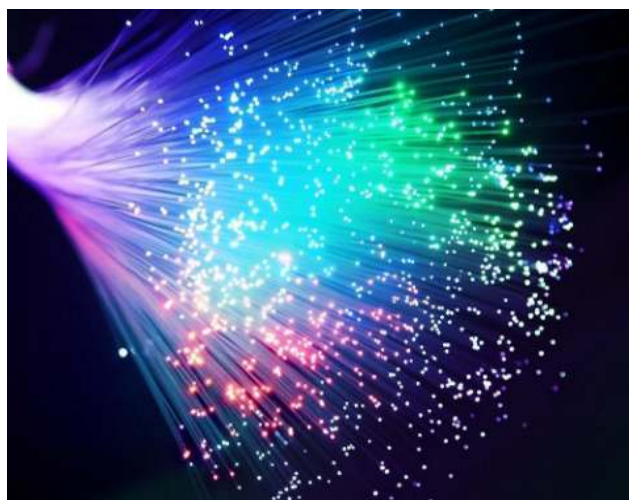
- alimentaires, en faisant appel à des producteurs locaux en privilégiant les circuits courts,
- professionnels, par le biais du télétravail,
- solidaires, le retour du fait maison, fabrication de masques, blouses...

La commune tient également à remercier tout le personnel médical, les ouvriers municipaux, le personnel de la collecte des déchets ménagers, le facteur, les livreurs, et tous ceux qui sont intervenus sur notre commune et qui n'ont jamais cessé leurs activités au service des habitants.

La fibre optique désigne une technique et une technologie pour transmettre de l'information sur les réseaux informatiques.

C'est un réseau entièrement nouveau qui est créé. Il est organisé en 4 niveaux :

- Le raccordement (violet) qui part de la prise terminale optique (PTO) et va jusqu'au point de raccordement au réseau public le plus proche aussi appelé point de branchement optique (PBO)
- La distribution (vert) qui relie tous les points de branchement (PBO) à l'armoire de quartier (SRO sous répartiteur optique ou PM point de mutualisation)
- Le transport (bleu) qui relie les armoires de quartier au Central téléphonique (NRO nœud de raccordement optique). C'est dans ces NRO que la fibre est allumée et donc activée.
- La collecte (beige) qui achemine le trafic depuis les NRO vers le monde Internet. Cette construction explique que le fait d'avoir une fibre à proximité ne signifie pas que vous soyez raccordé à celle-ci.



Qu'apporte ce réseau en plus ?

Pour le territoire : conserver nos entreprises et nos habitants en offrant un meilleur service que celui pratiqué sur le territoire national, notamment en milieu urbain.

- créer les conditions du développement économique,
- accroître l'attractivité du territoire pour installer de nouvelles entreprises ou populations et ainsi répondre à notre enjeu démographique,
- permettre l'émergence des filières nouvelles ; la plupart des métiers et usages liés à la fibre restent à inventer.

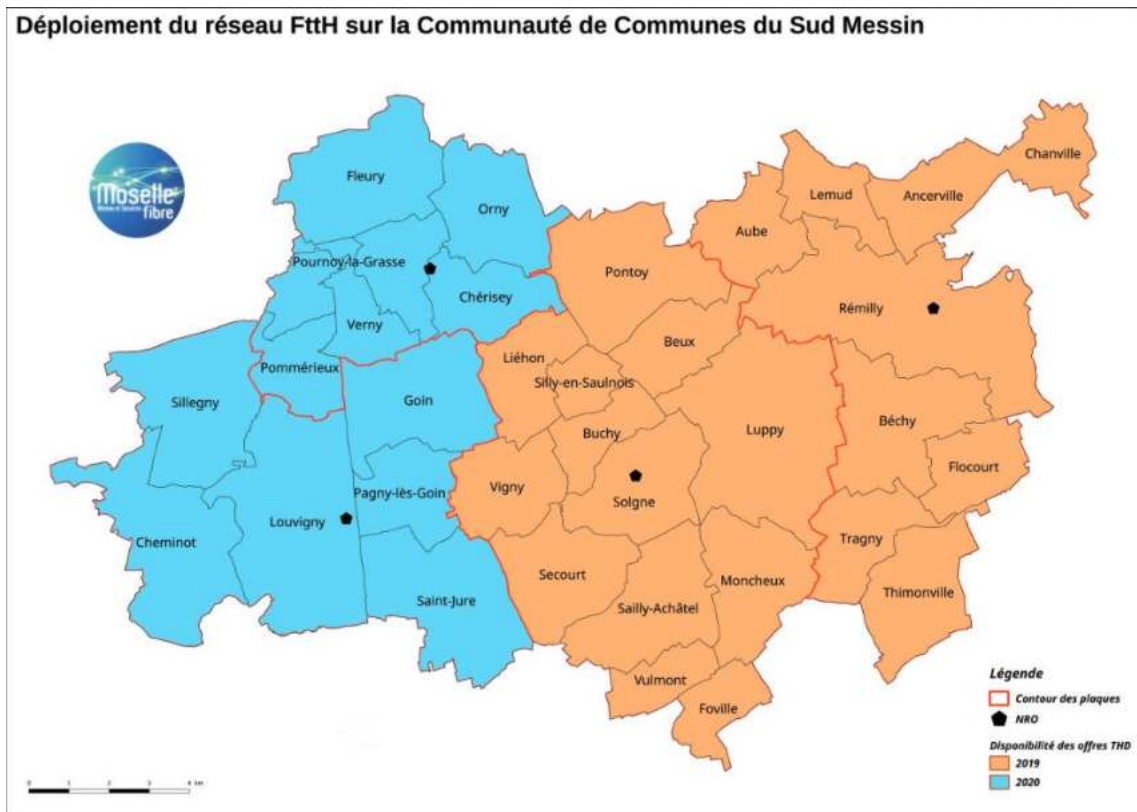
Pour les entreprises : disposer d'un service fiable, de très grande qualité, à un coût attractif, aujourd'hui indispensable pour rester compétitif, permettre aux entreprises d'offrir à ses salariés des outils technologiques de qualité tout en conservant une qualité de vie et une certaine sécurité.

Pour les particuliers : avoir accès dans de très bonnes conditions à l'ensemble des services offerts par les fournisseurs d'accès à Internet (quadruple Play : Internet, téléphone fixe, télévision, téléphone mobile), avoir accès au télétravail, maintenir l'accès à certains services (télémédecine, ...).

La fibre

La campagne de déploiement du réseau FttH sur la communauté de Communes du Sud Messin se termine avec la mise en place du réseau fibre sur la plaque de Pournoy la Grasse qui comprend les communes de Pommérieux, Pournoy La Grasse, Cherisey, Orny, Verny et Fleury.

FTTH (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile »).



- Sur la commune de Fleury, les travaux de génie civil se terminent. Tout part du point de mutualisation situé route nationale (PM3). La fibre emprunte ensuite le réseau existant (souterrain ou passage en aérien) jusqu'aux derniers points publics du réseau. À partir de là, chaque maison ou immeuble sera relié et une prise terminal optique sera installée dans votre habitation.
- Dès lors que les travaux seront réceptionnés, et après une période de gel commercial d'un mois, le réseau fibre optique sera mis en service.



La commercialisation.

Moselle Fibre a fait le choix de déléguer l'exploitation et la commercialisation de l'infrastructure réalisée à Orange. En conséquence, cet opérateur a créé une filiale dédiée, Moselle Numérique, basée à Metz.

Son rôle est de gérer la maintenance de l'infrastructure (exploitation technique, extensions, etc.) et de commercialiser le réseau aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) souhaitant utiliser les liens de fibre optique pour desservir leurs clients (le réseau construit par Moselle Fibre étant ouvert et neutre, tous les FAI sont susceptibles de proposer des abonnements).

A l'occasion de l'ouverture commerciale du réseau, une journée d'information sera organisée, en présence de l'ensemble des FAI présents sur le réseau à cette date.



Fort Wagner à Verny

Un ouvrage militaire imposant, à qui la pierre de Jaumont confère une certaine élégance. Construit entre 1904 et 1910, durant l'annexion allemande de l'Alsace Moselle, le fort est constitué de sept bâtiments reliés entre eux par un kilomètre et demi de galeries souterraines.

Chapelle Sixtine de la Seille à Sillegny

Cette modeste église de campagne, édifiée au XVe siècle, se remarque par sa tour-clocher carrée, percée de meurtrières. Elle fait partie des églises fortifiées du pays messin qui ont longtemps servi de refuge aux habitants. Elle est plutôt austère. Mais la véritable surprise se trouve à l'intérieur, une fois la porte basse franchie. Les voûtes et les murs sont entièrement peints de haut en bas. Et c'est une explosion de couleurs.



Eglise à Sailly Achatel

L'église actuelle fut construite à Sailly en 1732. Celle qui la précédait, une église-mère implantée sur une légère éminence en dehors du village, a disparu complètement.

A noter, 13 tableaux présents en son chœur dus à Ludovic Duperron (XVIII^{ème} siècle). Ils ont pour thème l'histoire et la glorification de la Vierge, la vie, la passion et la résurrection du Christ. Ils ont été classés aux monuments historiques en 1993.



#c'estgratuittoutl'été



Le Musée Georges de La Tour à Vic-sur-Seille

Bienvenue dans ce musée qui rend hommage au plus grand peintre lorrain du XVII^e siècle, maître du clair-obscur.



Le Musée du Sel à Marsal

Vous voulez en savoir plus sur l'exploitation de "l'or blanc" de la préhistoire à nos jours? Franchissez la porte du Musée du Sel, abrité dans la "Porte de France", datant de l'époque Vauban.



La Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles

Entrez dans la Maison de Robert Schuman, et découvrez l'intimité de ce "Père de l'Europe".

La muséographie vous permettra de comprendre les étapes de la construction de l'Europe.



Les Jardins Fruitiers de Laquenexy

Les 22 jardins thématiques offrent un dépaysement total à seulement dix minutes de Metz. Arbres fruitiers, fleurs, plantes potagères ou vivaces... La diversité de la flore est à portée de main.



Le Domaine de Lindre

Véritable havre de paix, le domaine de Lindre s'étend sur 100 hectares et se compose de douze étangs piscicoles. Le lieu présente une biodiversité exceptionnelle avec la plus grande concentration d'espèces d'oiseaux de l'Est de la France.



Le Château de Malbrouck à Manderen

Situé au Pays des Trois Frontières, à proximité du Luxembourg et de la Sarre, il est le seul château du XV^e siècle intégralement conservé existant aujourd'hui en Lorraine. Le Département de la Moselle qui mène une politique très active de valorisation du patrimoine, a acquis cette forteresse en 1975 et y a engagé des travaux de restauration qui se sont terminés au cours de l'été 1998.

Le Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim

Le Parc regorge de trésors archéologiques des civilisations celtiques et gallo-romaines qui constituent la richesse de notre culture européenne.

Pour vous aider à préparer votre visite, nous vous invitons à remonter le temps grâce à notre parcours numérique.



A.I.P.E. Une année en pointillés

Dans le numéro précédent du Lys info, nous vous présentions le beau programme prévu par les membres de l'AIPE pour cette année 2019/2020. Évidemment, et malheureusement, aux vues de la crise sanitaire que nous avons traversée, seules certaines manifestations ont pu avoir lieu. Voici l'occasion de revenir sur ces dernières et d'évoquer avec vous **les projets qui restent en suspens mais qui ne sont que remis.**

Un début d'année prometteur !

L'année avait commencé tambour battant avec la désormais traditionnelle **fête d'Halloween**. Au programme, jeux et bricolages thématiques, tunnel de l'angoisse et chasse aux bonbons ! 75 enfants avaient répondu présents.

Au mois de Novembre, les élèves du groupe scolaire Marc Chagall avaient reçu la visite de Saint Nicolas et Père



Fouettard qui ont distribué livres et brioches. A la nuit tombée, une **marche illuminée** reliant Fleury à Pouilly avait coloré les rues de nos villages de dizaines de ballons lumineux flottant aux mains des enfants. Séance photo avec Saint Nicolas, gaufres, gâteaux, chocolat et vin chaud attendaient les marcheurs à l'issue de ce périple.

Puis vint le temps de Noël. En étroite collaboration avec l'école maternelle, s'est tenue une **vente de petits gâteaux**. Les sablés ont été confectionnés par les



enfants en classe avec l'aides des parents et de l'équipe pédagogique. Sablés nature, noisette ou encore aux épices de Noël... il y en avait pour tous les goûts ! Cette activité inédite avait rencontré un vif succès puisque la totalité des gourmandises avaient été vendues.

Puis nous avons célébré les grands-mères en proposant des sacs **cabas décorés et personnalisés** avec les dessins de chaque élève du groupe scolaire.



de l'hiver pour les 10/12 ans. Sur leur 31, les participants ont dansé, immortalisé la soirée avec une photo souvenir et surtout élu leurs roi et reine !

Des évènements prêts mais impossible à mettre en place.

Notre **bourse à la puériculture** était prête pour le 22 mars. La totalité des emplacements avaient trouvé preneurs, la communication sur les sites spécialisés, l'affichage et le tractage informant de l'évènements étaient assurés. Le rôle de chaque bénévole, défini... malheureusement la crise sanitaire a stoppé net le déroulement de cette manifestation et de toutes celles à venir comme la fête du printemps et sa **bourse aux plantes** ou encore **la kermesse** de fin d'année.

Une année partiellement avortée mais une envie intacte !

L'AIPE organise chaque année des évènements ainsi que des ventes dont les recettes permettent de financer des projets pédagogiques et faire en sorte que les parents aient moins à déboursier lors de sorties scolaires ou spectacles. Grâce au formidable travail des années précédentes, l'association pourra cette année assurer, en partie, les subventions auprès du groupe scolaire. Toutefois, l'année 2020/2021 va demander un investissement particulier pour les bénévoles afin d'assurer une continuité dans son soutien à l'école de nos enfants.

Les évènements qui n'ont pu être mis en place seront reportés et complétés par de nouvelles propositions.

Afin de rendre cela possible, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Nouveaux membres ou aide ponctuelle, nous serons ravis d'accueillir de nouveaux visages et de retrouver des visages connus qui ont déjà la gentillesse de nous prêter main forte !

Un grand merci à toutes ceux et celles qui font que cette belle association perdure !



A l'école maternelle

A l'automne, nous avons planté des bulbes de jacinthe, de tulipe et de narcisse le long de nos plates-bandes dans le jardin potager. Maîtresse est allée prendre des photos en avril parce qu'avec le confinement, nous ne les avons pas vu pousser.



FLEURY Éducation

École maternelle : éveiller au respect de l'environnement

Depuis l'année scolaire passée, les trois enseignantes de l'école maternelle Marc-Chagall de Pouilly-Fleury développent un projet éducatif basé sur l'apprentissage à la citoyenneté, pour leurs 77 élèves. Avec notamment une sensibilisation au recyclage et au jardinage.

■ **Comment ça pousse ?**

■ **Quel goût ont les légumes ?**

« Avec mes collègues Marie-Anne Genty et Élodie Benoffi, nous avons décidé de profiter du grand espace de verdure autour du groupe scolaire, pour créer un jardin potager », indique Marie-Edith Jurion, la directrice. « Les employés communaux ont fabriqué les espaces à cultiver et l'Association des parents d'élèves (AIPE) a financé les premiers achats de matériels. Nous avons planté des citrouilles, des tomates cerises et des haricots verts. Ainsi, les élèves ont vu comment ça pousse et découvert les saveurs de cette production après la récolte, à la rentrée scolaire. Les enfants du périscolaire ont entretenu le potager et surtout arrosé les plants pendant les congés d'été. Les tomates et les haricots ont été dégustés crus, les citrouilles ont été cuisinées en soupe et même en cookies citrouille chocolat. Les enfants ont adoré. D'autres poti-



Les enfants connaissent déjà beaucoup de gestes pour respecter leur environnement.
Photo RL

rons ont aussi bien servi pour les décorations des festivités de Halloween. »

■ **En classe, on trie aussi...**

« Ayant utilisé le composteur dans le jardin, nous avons également décidé de trier les déchets dans les salles de classe », poursuit la directrice. Des bacs à papier ont été installés, « et nous nous sommes intéressés à ce que nous pouvons mettre dans le sac transparent. Et la communauté de commune du Sud Messin nous a fourni des bacs à bouchons et à piles ».

Ce qu'ils ont déjà appris...

Malo, Nahel, Pauline, Timéo, Louis et Sacha... ont pris la parole : « Le recyclage, c'est mettre les bouteilles d'eau dans la poubelle jaune et la peau de banane va dans le composteur. » « Le carton va dans la poubelle jaune. Les mouchoirs vont dans la poubelle noire. » L'école maternelle doit préparer les élèves à vivre ensemble grâce à l'apprentissage de la vie en collectivité. « Nous espérons que les enfants reproduisent ces gestes à la maison », indique Marie-Edith Jurion.

■ **Le goûter est aussi un acte citoyen**

Depuis début novembre, les enfants ne viennent plus avec des goûters préemballés et des bouteilles d'eau ou des briques de jus de fruit : cha-

cun possède sa boîte à goûter. Ainsi, il n'y a plus d'emballages. « Les enfants ont un verre, on leur donne de l'eau avec une cruche. Il n'y a plus de serviette en papier mais en tissu. »

Depuis l'année dernière nous avons mis en place des poubelles et des bacs pour trier nos déchets de classe. Un journaliste du républicain Lorrain est venu faire un reportage sur nous.





La période qui précède Noël est toujours riche en activités à l'école maternelle.

Nous avons accueilli Saint-Nicolas avec des chants et des danses. Lui, nous a apporté à chacun, une brioche et un livre. Il était accompagné de l'affreux Père Fouettard.

Nous sommes prêts, il arrive



La compagnie : Histoires à jouer est venue nous présenter : 3 petits contes de Noël. Les 2 comédiennes déguisées en de nombreux personnages nous ont amusées pendant une heure. Nous avons beaucoup ri.



de Marc Chagall

Pendant 2 semaines, les mamans, les papas, les mamies sont venus nous aider à fabriquer une centaine de paquets de gâteaux de Noël de tous les goûts : amande, coco, 4 épices Tout a été vendu pour accueillir bientôt un nouveau spectacle



Pour commencer 2020, nous avons cuisiné 6 galettes des rois à la frangipane et tiré les rois.



Adrien



Nino et Charlie



Ambroise et Emna



Alexia et Naïm



Alyssa



Manon et Evan



Jeudi 5 mars, les Grands ont pris le bus pour aller au Musée de la Cour d'Or. Ils ont travaillé sur les 5 sens à travers les tableaux de la galerie de peinture.

Dernière fête avant le confinement :

CARNAVAL : 78 enfants, 3 enseignantes, 3 ATSEM et 1 AESH réunis et déguisés pour faire la fête !!!!



Actualités de l'école élémentaire Marc Chagall

Au retour des vacances de février, l'infirmière scolaire est venue animer des ateliers d'information à destination des CM2. Il s'agissait de leur expliquer les différents changements qui s'opèrent au moment de la puberté.

Carnaval

Ce vendredi 6 mars, les élèves avaient été autorisés, comme de coutume, à venir déguisés à l'école pour fêter Carnaval.

Était-ce un mauvais présage ? Pouvions nous imaginer que dans les jours qui suivraient, nous serions contraints d'utiliser des masques mais pas avec le même objectif ?



De Marc Chagall



Un auditoire attentif, à l'écoute de Monsieur le maire.

Visite de la mairie

Le 5 mars, peu avant les élections municipales, les élèves de CE2 de Monsieur Legay ont visité la mairie de Fleury. Monsieur le maire a profité d'une de ses dernières interventions d'élu pour expliquer aux enfants le fonctionnement d'une commune. Certains préjugés des élèves ont à leur grande surprise été balayés : « le maire ne répare pas les trous de la chaussée avec son argent personnel ! » Et, de plus, « il y a un coffre-fort à la mairie, mais sans argent à l'intérieur ! »

Un banquier dans ma classe

Pour la troisième année consécutive, le directeur a invité à l'école une banquière. Les élèves de CE2 et CM1 de Madame Omarini ont ainsi pu découvrir les rouages élémentaires de la finance et de l'économie à travers les situations ludiques d'un jeu de plateau.

Les élèves ont pu bénéficier des conseils d'une professionnelle, en l'occurrence une chargée de clientèle, et faire part de leurs réflexions souvent pleines de bon sens. Cette action s'inscrit dans le cadre d'actions menées par la Fédération Bancaire Française pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux économiques et monétaires.

Pour des raisons de neutralité commerciale, aucune mention de l'établissement bancaire n'a été portée à la connaissance des élèves.



Une ambition pour l'avenir ?



Concours de la bibliothèque pédagogique



« Depuis le mois de février, la classe de CE1 prépare le concours de la bibliothèque pédagogique qui a pour thème les contes des origines. Les élèves ont découvert ce genre d'écrit par la lecture de plusieurs contes.

Nous avons ensuite dégagé les caractéristiques afin d'en écrire un. C'est ce que chacun des élèves de la classe a fait durant la continuité pédagogique pendant le confinement.

Depuis la rentrée du 14 mai, les quelques élèves présents choisissent quelques contes écrits afin de les mettre en page et de les illustrer pour les présenter à la bibliothèque pédagogique fin juin. A l'issue de cette présentation, la classe se verra offrir une dotation pour pouvoir acheter quelques livres pour fournir davantage la bibliothèque de la classe. »

Le vendredi 13 mars, tous les enfants ont quitté l'école en prenant intégralement leurs affaires ; un début de vacances anticipé, sous une météo clémente et printanière ?

Malheureusement non, une crise sanitaire d'une ampleur inédite dans notre monde contemporain, n'a pas épargné les élèves et leur environnement scolaire. Ils ont alors découvert, pendant presque deux mois, un enseignement différent qui a été pratiqué à distance, confinés à domicile, et utilisant les technologies numériques modernes. Mais leur retour d'expérience a été sans appel. « L'école c'est mieux sur place et avec les maîtres ou maîtresses ! ».

Le 11 mai, le déconfinement progressif a été annoncé et 40 % des effectifs est revenu à l'école avec des pratiques bien éloignées des habitudes antérieures.

Les dispositions des salles de classe ont été revues et des intervalles adaptés ont séparé les tables de travail. Les gestes barrières sont appliqués pour limiter la propagation de ce virus.



Un circuit d'accès à l'école modifié pour la circonstance.



Des classes réaménagées.



Des jeux à réinventer en récréation pour respecter la distanciation.



Tous les élèves de l'école élémentaire vous souhaitent une bonne santé, un bon rétablissement si vous avez subi les conséquences de ce satané virus et vous demandent de respecter, pour la santé de tous, les gestes de protection indispensables pour endiguer cette épidémie.

"Sport Culture Loisirs » AVEC VOUS !!!

Les bénévoles de S.C.L. vous espèrent, vous et vos proches, en bonne santé. Au moment où nous rédigeons cet article, nous sortons tout doucement du confinement et apprenons à vivre autrement. Certains disent que rien ne sera pareil après ce que nous venons de traverser. Pour notre part, nous souhaitons, comme vous, reprendre nos activités dès que cela sera possible. Comme nous l'avons écrit à chaque adhérent, la saison 2019-2020 est terminée pour les raisons sanitaires que vous connaissez. Nous tenons à vous remercier pour votre fidélité depuis toutes ses années et vous assurer que, le cas échéant, nous saurons nous adapter afin de vous offrir une belle rentrée 2020.

S.C.L. a toujours pris soin de ses adhérents et de ses animateurs. Soucieux du bien-être de ces derniers, l'association, forte d'une gestion solide, a été en mesure de maintenir leurs rémunérations malgré l'impossibilité d'assurer les cours. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir proposé aux adhérents des cours en visio-conférence pendant cette période et d'avoir ainsi pu conserver le lien avec eux.

Dès Septembre, nous aurons le plaisir de nous retrouver, encadrés par des animateurs de qualité, dans nos activités respectives. Que ce soit au yoga, au pilâtes, à la zumba, à la gym douce, au body sculpt, ou à l'Intensi-T, vous travaillerez votre corps dans une ambiance conviviale et au rythme qui vous convient.

A très bientôt donc. Prenez soin de vous."

Fleury-Loisirs : Bibliothèque

Peut-être avez-vous pratiqué sans le savoir un peu de bibliothérapie !

Lire, c'est d'abord se faire du bien.

Le livre permet de s'évader, de créer une bulle, de prendre une pause, de ralentir le rythme.

Il amène à découvrir d'autres horizons et à élargir le sien, libérer des blocages, mettre des mots sur les ressentis, sur les émotions. C'est un moment de retour sur nous-même, calme et concentré, nous ne sommes plus la proie de nos pensées. Le livre nous permet de questionner notre propre vie à la lumière de ce que nous lisons, nous amenant à mettre des mots sur ce que nous n'arrivons pas à identifier, à voir plus clair dans ce que nous traversons. Nous ne pouvons pas changer le monde ou éviter les épreuves, nous pouvons travailler sur le regard que nous portons sur nous et sur le monde.

La lecture permet de calmer le rythme cardiaque et de détendre les muscles : lire en silence durant 6 minutes diminue le stress de 68% ! L'activité de lire est donc en elle-même un bienfait : elle permet de ralentir, de retrouver un rythme plus en accord avec son corps.

Il n'y a aucun risque, pas de prescription, pas d'effets secondaires, alors venez, laissez-vous choisir par un livre...

« La Lumière est dans le livre. Ouvrez le livre tout grand.

Laissez-le rayonner, laissez-le faire. Qui que vous soyez qui voulez cultiver, vivifier, édifier, attendrir, apaiser, mettez des livres partout. »

Victor Hugo

Bibliothèque Fleury Loisirs :

Reprise des permanences le samedi de 10h00 à 11h00



L'année 2020 a bien commencé pour **VIBRATIONS**, chœur mixte de l'Association « **LA VILLAGEOISE** »... Un concert à Rosselange le dimanche 2 février 2020 avec son nouveau spectacle « Des fourmis dans les pieds » et un week-end chantant à FLEURY les 7 et 8 mars 2020 animé par Marc André CARON, chef de chœur Québécois et ami de Vibrations...

Ce dimanche 8 mars 2020 est aussi la Journée internationale des droits des femmes... le thème du stage « **Chansons au féminin** » met les femmes à l'honneur et « **VIBRATIONS** » PROPOSE UN GESTE SOLIDAIRE !

La précarité menstruelle touche de nombreuses jeunes filles qui n'ont pas les moyens de se payer des protections périodiques et qui de ce fait, manquent l'école ou les cours à l'université... Cette précarité est discriminatoire, mais il est facile d'y remédier ! Comment ?... en participant à la collecte de serviettes et tampons... organisée par **VIBRATIONS** ! Tout au long des journées, les choristes et les habitants de Fleury ont été invités à déposer leurs dons au bar de la salle ronde, à venir écouter dimanche à 18h l'Aubade musicale (photo) et à partager le verre de l'Amitié ! Cette collecte a été un geste généreux de solidarité ! 2 lycées techniques et l'Université ont bénéficié de cette collecte... Merci à TOUS !

Malheureusement, Covid 19 et confinement ont mis fin provisoirement à l'activité de **VIBRATIONS** pour cette saison.

Nous avons gardé le contact en visio-conférence et nous réfléchissons à notre reprise de septembre, en espérant que la crise sanitaire nous laissera faire... Nous attendons aussi début juin pour confirmer ou non la tenue de notre Assemblée Générale...

Par définition, le chant choral est une activité collective où le port du masque est impossible... A nous de mobiliser notre imagination et notre créativité pour continuer à chanter ensemble dans le respect des règles de sécurité... Mais nous aurons besoin de nos partenaires pour continuer à faire vivre et chanter **VIBRATIONS**...

VIBRATIONS répète le vendredi à partir de 20h30 à Fleury.



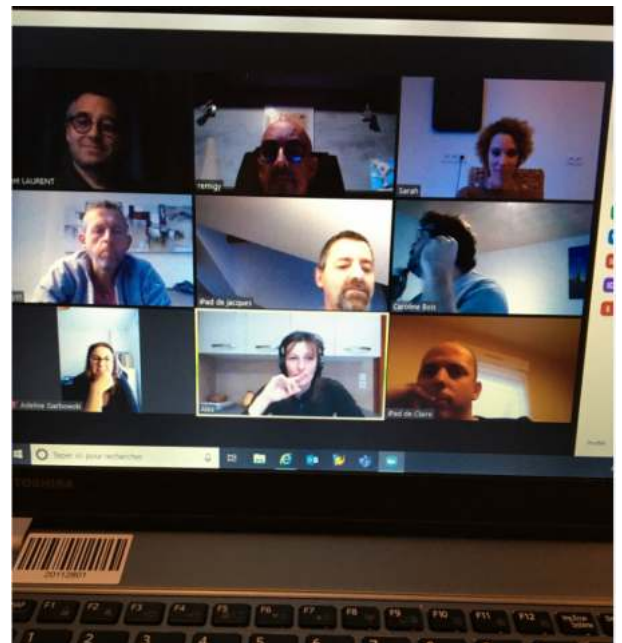
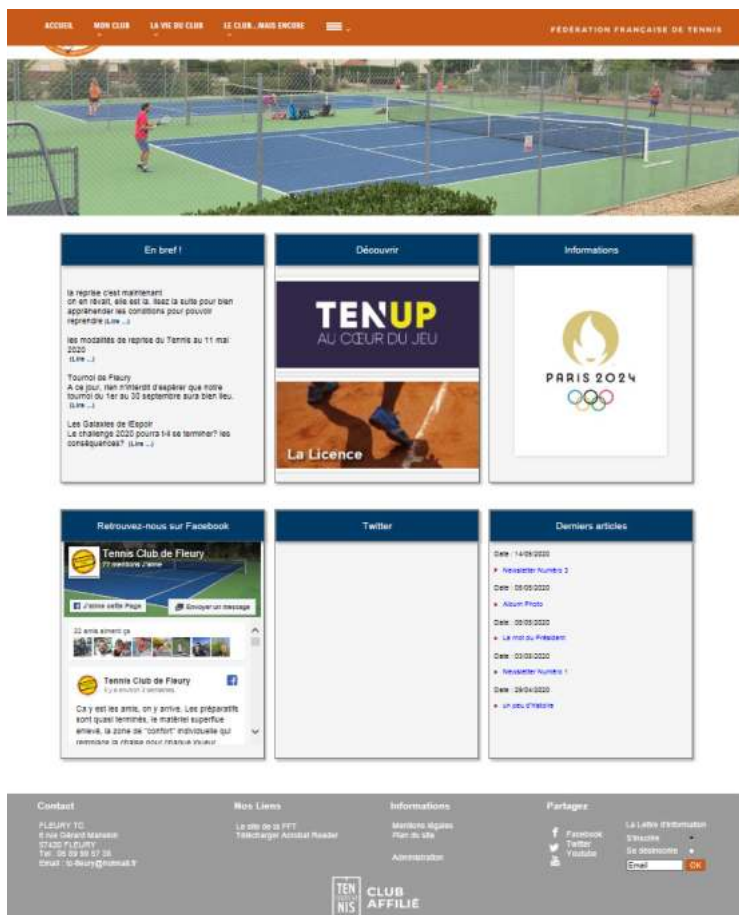
Association Sportive Tennis Badminton

Attendre le retour de jours meilleurs. Profiter pour réfléchir aux projets du club.

Comme tous les autres sports, le Tennis et le Badminton ont dû cesser mi-mars. Pour autant la vie de club ne s'est pas arrêtée. Durant cette période, l'ASTB s'est astreinte d'informer au plus vite ses adhérents de toutes les nouvelles directives. Puis, avec la possibilité de reprise partielle, nous avons établi un protocole très sécuritaire pour permettre aux joueurs de reprendre le Tennis sous certaines conditions. Ces dispositions ont été validées par la Municipalité et leur application strictement surveillée. Hélas, aucune disposition réglementaire n'a été prise pour permettre la reprise du badminton.

Naissance du site internet : Enfin le club dispose d'un site "Tennis et Badminton" qui est en cours de finition mais déjà accessible à tous. Découvrez-le et inscrivez-vous à la newsletter <https://club.fft.fr/tc-fleury>

Le comité n'a pas cessé de travailler et a pratiqué la visioconférence



Les conséquences du Covid 19 sur le Badminton et le Tennis

Arrêt des cours et du jeu loisirs
 Année blanche pour le classement
 Fin des compétitions jusque septembre
 Pas de tennis à l'école
 Annulation des phases qualificatives au tournoi du Cap d'Agde
 Arrêt du Challenge de l'Espoir en partenariat avec Enfants Cancer Santé
 Reprise progressive du tennis depuis mai en instaurant des mesures barrières strictes
 Indemnisation des adhérents

Quel avenir :

L'Objectif du Comité :

Se tenir prêt, être réactif et tout faire pour se donner les moyens de permettre aux joueurs de pratiquer le badminton et le tennis .

Restez prudents, Protégez-vous mais aussi les autres

Associations

Association SPORT POUR TOUS

La saison 2019-2020 de l'Association Sport Pour Tous va se terminer, elle a très bien commencé avec un beau succès pour la nouvelle séance de Pilates ainsi qu'une augmentation appréciable de jeunes adhérentes et un effectif global également en hausse.

Tout allait bien jusqu'au 15 mars 2020, et, là catastrophe ; l'épidémie du au coronavirus nous oblige à suspendre nos cours, les salles sont fermées. Plus de cours de gym pour nos adhérentes !! Mais fort heureusement, dès le début du confinement, les gymnastes ayant internet, (95% des licenciés) ont reçu des vidéos de gym très diversifiée de la part de la fédération E.P.G.V., du comité départemental E.P.G.V. et de Josiane notre animatrice principale. Ainsi le lien a été conservé avec les licenciés et nos adhérents ont pu continuer à faire de la gym chez eux. Très bonne initiative de la part de notre animatrice, à partir de mi-mai, Josiane a proposé de la gym en extérieur, en nombre restreint, dans le respect des distances et avec les gestes barrières comme prévu par les autorités gouvernementales ; les plus courageuses et courageux ont répondu présents.

A l'heure où nous rédigeons cet article nous ne savons pas encore si nous pourrions fêter la fin de saison comme de coutume.

En attendant nous pensons déjà à la prochaine rentrée, en espérant une nouvelle saison sous de meilleurs auspices. Elle débutera le mardi 1^{er} Septembre 2020.

Pour les personnes qui voudraient rejoindre le club voici un rappel de nos activités :

Lundi matin de 9H15 à 10H15 séance A.G.E.E.*

Lundi soir de 18H15 à 19H15 séance A.G.E.E.*

Mardi soir de 20H15 à 21H15 séance A.G.E.E.*

Mercredi soir de 18H30 à 19H30 séance Pilates

Jeudi matin de 9H15 à 10H15 séance A.G.E.E.*

Jeudi soir de 19H30 à 20H30 séance A.G.E.E.*

*(A.G.E.E. : Activité Gymnique d'Entretien et d'Expression)

Notre cotisation très abordable, vous permet de participer à nos cours ; 3 cours d'essais gratuits et sans engagement vous sont offerts pour découvrir nos séances de sport santé bien être, nous acceptons les chèques vacances et le coupons sport A.N.C.V. pour les règlements.

Pour les – 18 ans remise de 35% du tarif.

Renseignements et inscriptions possible lors du Forum des Associations le dimanche 30 Août 2020 Salle Polyvalente de Fleury.

Dans l'attente, le comité de Sport pour Tous, vous souhaite de bonnes vacances d'été, et, surtout, prenez bien soin de vous.

Renseignements et contacts :

EVELYNE MALLINGER : tél : 03.87.52.68.03

MARTINE DERRUAU : tél : 03.87.52.61.64.

FRANCOISE DEUTSCH : tél : 03.87.52.56.06.

Mail : sportous.mdruo@gmail.com

Consultez nos pages perso sur : Google : vernois57 sport pour tous



Résultats des élections municipales 2020 Commune de Fleury :

15/03/2020, 1^{er} tour :

Inscrits : 1079
 votants : 660
 Blancs/Nuls : 4
 Exprimés : 656

Ont obtenu :

FLEURY L'ESPRIT VILLAGE : 398 voix soit 60.67 %
UN NOUVEL ESPRIT FLEURY : 258 voix soit 39.33 %

Sont élus membres du conseil municipal:

Liste **FLEURY, L'ESPRIT VILLAGE**

Gilles Vavrille
 Audrey Choley
 Jean-Claude Briand
 Audrey Baumann
 Jean Albert
 Mylène Bailleul
 Julien Perrin
 Sarah Muller Strecker
 Nicolas Cauwet
 Nathalie Corso
 Vincent Laurent
 Laurence Schang
Non élus :
Frédéric Weber
Jeanine Leclerc
Gilbert Nardy

Liste **UN NOUVEL ESPRIT FLEURY**

Marie Ciurleo
 Alain Chenot
 Eve Vimbert
Non élus :
Régis Fildier
Martine Nichil
Jean Carsignol
Alexandra Arnould
Jacques Cuny
Camille Trigo
Mathieu Marsault
Magali Paupert
Jean-Michel Mathis
Julie Geneve
André George
Virginie Kuppel

Sont élus membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Messin :

Gilles Vavrille
 Audrey Choley
 Marie Ciurleo

La nouvelle équipe municipale.



FLEURY Environnement

RL du 03/01/2020

Pourquoi l'hôtel pour hirondelles reste-t-il désert ?



L'hôtel pour hirondelles a été installé début juin 2018. Il n'a reçu aucun visiteur ailé, car trop éloigné des nids d'origine, selon Silvia et Daniel Pernet de la LPO 57. Photo RL

Malgré un dispositif doté d'un panneau solaire et d'un système sonore imitant le gazouillis, l'hôtel pour hirondelles implanté en juin 2018, à l'entrée du Domaine de la Tour, est resté inoccupé en 2019.

Pourquoi la colonie d'hirondinidés qui logeait dans les 24 nids présents sur le bâtiment de la grange démolie n'a-t-elle pas migré ici ? « Pour nous, cet endroit est trop éloigné de la colonie d'origine, estiment Silvia et Daniel Pernet, administrateurs de la Ligue de protection des oiseaux de Moselle. À ce jour, aucun nid n'a été occupé. »

Les spécialistes rappellent la genèse de la construction. « Quand nous avons appris la démolition

de cette grange qui hébergeait 24 nids, nous avons contacté rapidement le maire, ainsi que le promoteur, pour mettre en place des mesures compensatoires. Au bout de 2 à 3 mois, aucune solution n'avait été trouvée pour créer des nids artificiels. Face à l'inaction du promoteur, nous avons alerté les services de l'État (Dreal), qui ont adressé un rappel à la réglementation. L'emplacement actuel a finalement été proposé pour bâtir l'hôtel. Nous n'avons pas eu d'autre choix que de l'accepter. »

Qui doit payer ? « D'une manière générale, les mesures compensatoires sont à la charge du maître d'ouvrage (mairie, bailleur social, promoteur, etc.)

ou du particulier qui entreprend des travaux. Dans la plupart des cas, elles se présentent sous forme de nids artificiels peu onéreux, s'il s'agit d'un petit nombre et avec mise en place par des bénévoles. Pour une grosse colonie (plus de 10 nids), nous faisons appel à un artisan spécialisé qui assure la réalisation des nids et leur mise en place. Ici, le coût a été de 10 000 € pour le promoteur. »

L'hôtel inoccupé de Fleury n'est pas un cas isolé dans le pays messin, constatent Silvia et Daniel Pernet. « Dans le secteur de Metz, plusieurs hôtels de ce type n'ont jamais fonctionné. Le plus souvent, ils sont trop éloignés des nids d'origine, comme à Marly. »

S7B10 - V1

FLEURY

RL du 12/01/2020

Jean-Paul Eckenfelder se retire de la vie politique

Lors de la cérémonie des vœux, Jean-Paul Eckenfelder, maire de Fleury, a annoncé à la surprise quasi générale des invités qu'il arrêtera toutes ses activités publiques à la fin des mandats actuels.

Élu conseiller municipal en mars 1989, il est le premier magistrat de la commune depuis juin 1995. En 2014, il devient président de la communauté de communes du Sud Messin.

Après avoir fait un bilan rapide de ses actions politiques depuis 31 ans, il a déclaré avoir la satisfaction du devoir accompli. « Aujourd'hui, je me sens bien. L'en vie est toujours là, il y a encore des projets à réali-

ser.

Il faut savoir raison garder et après voir averti mes adjoints, je vous annonce que je cesserai toutes activités publiques en fin de mandat. »

Très ému, Jean-Paul Eckenfelder a tenu à remercier tous ceux qui l'ont accompagné dans cette belle aventure avec une pensée particulière pour son épouse.

Sécurisation et embellissement

Précédemment, Jeanine Leclerc, adjointe, a fait le bilan des activités municipales de la dernière année de ce mandat électoral. Les actions ont eu lieu dans les



Jean-Paul Eckenfelder entouré de ses trois adjoints a créé la surprise en annonçant qu'il cessera toutes ses activités publiques au printemps prochain. Photo RL

domaines de la sécurité, la voirie, l'embellissement du village, la rénovation des lieux publics.

Elle a particulièrement remercié les présidents des associations qui œuvrent pour la vie collective du village. »

FLEURY Les gens d'ici

RL du 16/01/2020

La nouvelle vie rêvée du maire Jean-Paul Eckenfelder

Lors de la présentation de ses vœux, le maire de Fleury Jean-Paul Eckenfelder a surpris son monde en annonçant qu'il mettra fin à ses engagements publics au printemps prochain. Le premier magistrat a déjà des idées pour profiter pleinement de son temps libre.

Visiblement ému lors de l'annonce qu'il ne se représentera plus aux municipales à Fleury, c'est apaisé et optimiste que le maire sortant Jean-Paul Eckenfelder regarde aujourd'hui vers le futur.

Comment êtes-vous entré dans la vie politique de Fleury ?

« Natif de Fleury, j'étais président du Tennis-club. Lucien Albert, le maire de l'époque, m'a demandé de me présenter. Élu, j'ai fait le mandat en tant que conseiller. En 1995, les électeurs de Fleury ont éliminé les plus anciens pour garder les quatre plus jeunes, dont je faisais partie. J'ai été élu maire alors que je travaillais



Dans deux mois, Jean-Paul Eckenfelder quittera son bureau de maire. « Avec mon épouse, nous allons profiter de nos enfants et petits-enfants ». Photo RL

encore. Parti à la retraite trois années plus tard, j'ai pu me consacrer pleinement à mon mandat. »

51 ans d'engagement politique dont 25 comme maire : un bon souvenir, des difficultés ?

« Je garde la fierté d'avoir été récompensé en 2005 par « Les rubans du Développement Durable » pour la réhabilitation HQE de la grange, située face à la mairie. Cinq logements locatifs, dont un pour une personne à mobilité réduite, et un bistrot ont été aménagés. La difficulté est que la fonction d' élu demande de se tenir au courant des nouveaux textes et de s'adapter constamment. Les financements de nos projets nécessitent de plus en plus une réelle vision de l'avenir. »

Et dans deux mois ?

« Je vais m'occuper de ma famille, pratiquer plus régulièrement le tennis et sortir plus longuement à vélo. Avec mon épouse, nous allons aussi profiter plus fréquemment de notre résidence située au soleil, dans le midi de la France. »

FLEURY

RL du 30/01/2020



Le repas des aînés rassemble 127 convives

Cent vingt-sept convives ont participé au repas des aînés. Jean-Paul Eckenfelder, le maire, entouré de ses trois adjoints, leur a dit au revoir après avoir rappelé les actions qui ont guidé ses trente et une années de mandat. « Je laisse les rênes de la commune en toute sérénité, avec le sentiment du devoir accompli. Les finances sont saines, Fleury est un village à taille humaine où il fait bon vivre. Merci à tous ceux qui y contribuent chaque jour. » Photo RL

FLEURY

RL du 06/02/2020

Petit conseil municipal et petit mot du maire

Huit minutes, c'est le temps qu'aura duré l'avant-dernier conseil municipal de Fleury, présidé par le maire, Jean-Paul Eckenfelder. Deux points étaient à l'ordre du jour.

Syndicat des eaux

Concernant l'intégration du Syndicat Intercommunal des Eaux de Flocourt-Tragny-Thimonville au Syndicat mixte intercommunal des eaux de Verny, le conseil l'a adoptée à l'unanimité des présents.

Risque prévoyance

Le conseil a donné mandat au Centre de gestion de la Moselle pour relancer la procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance. Adopté à l'unanimité également.

Prochain conseil

Le maire a donné rendez-vous pour son dernier conseil, fin février, pour présenter le

compte administratif de l'année 2019.

De nombreux projets menés à bien

Jean-Paul Eckenfelder, maire sortant qui quittera la vie politique en mars prochain, a conclu ce conseil en déclarant : « Ce mandat s'achève. Ensemble, nous avons réussi à faire ce que nous avons prévu. Ma satisfaction sera d'avoir mené à bien les projets du lotissement, des résidences et celui de La Tour, mais aussi les travaux d'entretien des voiries, l'éclairage public et toutes les prestations au service de l'intérêt du contribuable de Fleury. Je n'oublie non plus pas le soutien permanent que nous offrons à nos associations. J'ai la satisfaction d'avoir, avec vous, rempli mon rôle de maire avec les moyens de notre commune et les aides de l'état, de la Région et du Département. »



La réhabilitation de la Tour Saint-Nicolas restera sans doute le projet phare du maire Jean-Paul Eckenfelder. Photo RL

FLEURY Politique

RL du 13/03/2020

L'émotion et les remerciements de Jean-Paul Eckenfelder

Jusqu'à son dernier conseil municipal, Jean-Paul Eckenfelder aura eu affaire à son opposition. Eve Vimbert et Jean Carsignol sont arrivés pile à l'heure, la liste majoritaire attendait leur arrivée pour atteindre le quorum et ouvrir le conseil.

Les comptes financiers 2019, budget communal, assainissement et le compte de gestion ont été approuvés par 7 voix pour et 2 abstentions.

- **Subventions.** 600 € ont été octroyés au conseil de fabrique pour la finalisation des travaux de réparation des orgues. Le comité des fêtes s'est vu attribuer la somme de 540 € pour l'organisation du repas des aînés 2020.

- **Convention.** Le conseil municipal accepte la convention pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation, de leur identification et de leur ré-



Jean-Paul Eckenfelder a présidé son dernier conseil municipal. Ému, il a remercié tous ceux qui ont œuvré, à travers leur engagement municipal, pour l'intérêt général de Fleury. Photo RL

introduction, avec l'association La Bergerie et Compagnie d'Ancy-Dornot, pour une participation annuelle de 0,30 € par habitant.

- **Remerciements.** Le maire a remercié ses troupes. « Je veux vous remercier toutes et tous

d'avoir participé aux conseils municipaux de cette mandature. J'ai apprécié, de votre part, la volonté de défendre l'intérêt général. Merci aussi à mes adjoints qui m'ont soutenu et qui ont réalisé un travail énorme. Un maire ne peut pas tout mener

seul. De belles choses ont été faites pour Fleury. Le village a bien évolué dans le respect de ce que les habitants attendaient de nous. Un merci particulier à Stéphane Wagner, le secrétaire de mairie, qui a pris ses fonctions à ma première élection. »

FLEURY

RL du 27/04/2020

Jeanine confectionne des blouses pour les soignants

Jeanine Leclerc est bien connue dans le village de Fleury. Éluë pendant dix-neuf ans au conseil municipal, c'est elle qui a créé le marché fermier bisannuel de Fleury. Les habitants peuvent aussi lui attribuer l'embellissement du village, avec l'obtention de la deuxième, puis de la troisième fleur des villes et villages fleuris. Elle a clos ses engagements municipaux en mars dernier. Elle était première adjointe au maire mais a laissé sa place aux jeunes.

Et le virus est arrivé. Jeanine Leclerc, qui a toujours de l'énergie pour se mettre au service de l'intérêt général, s'est donc mise à coudre des blouses pour des soignants. « J'ai répondu à l'appel de solidarité de Marie Kratz, qui possède un atelier de couture à Pouilly. J'ai décidé de concevoir des blouses en tissus, avec une fermeture dans le dos. J'en suis déjà à



Jeanine Leclerc a déjà fabriqué une quinzaine de blouses.

Photo RL

quinze exemplaires, que je donne à une infirmière libérale de Fleury qui les utilise et les partage aussi avec ses collègues. J'utilise des anciens draps que des Fleuriens déposent devant chez moi. Avec Marie, on s'organise en réseau pour faire des masques ou des blouses.»

FLEURY

RL du 11/05/2020

1200 masques offerts par la municipalité



Au total, 600 foyers et 1 200 habitants seront équipés de masques lavables 50 fois. Photo RL

Le conseil municipal vient de recevoir une commande de 1200 masques en tissu lavables 50 fois. Les masques fabriqués au Portugal ont été achetés par la municipalité

Jean-Paul Eckenfelder, le maire sortant toujours en fonction, Gilles Vavrille, son successeur, et Jean-Claude Briand, fidèle adjoint, ont réparti les masques, afin que les habitants soient équipés pour ce lundi 11 mai, jour du déconfinement.

FLEURY

Éducation

RL du 18/05/2020

64 enfants ont repris le chemin de l'école

À Fleury, 14 bambins de maternelle sur un effectif de 65 et 50 élèves des classes primaires sur 127 ont repris le chemin de l'école le 14 mai. Enseignants et enfants vont devoir apprendre à cohabiter en respectant des normes sanitaires strictes.

Le Sivom de Pouilly - Fleury en charge du groupe scolaire Marc-Chagall, en accord avec les municipalités, les enseignants et les personnels, a choisi d'effectuer cette rentrée postconfinement jeudi 14 mai.

Accueil échelonné

Marilyne Webert, présidente de Sivom et maire de Pouilly, détaille les modalités de fonctionnement : « Les personnels du périscolaire sont mobilisés sur le temps scolaire en soutien de l'équipe enseignante pour veiller

au respect du protocole sanitaire. Ils assurent la prise en charge des enfants après la classe de 15 h 30 à 17 h. L'accueil des enfants se fait de manière échelonnée, de 8 h à 8 h 30 ; idem pour les sorties à partir de 11 h. Les maternelles entrent côté périscolaire et les classes élémentaires pénètrent par l'entrée principale.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte du groupe scolaire, les enfants sont pris en charge par les Atsem et personnels et sont conduits en classe. Pour les sections moyennes et grandes de maternelles, 8 enfants maximum par classe sont acceptés et 10 élèves pour les sections élémentaires. Les repas sont tirés du sac pour 15 enfants.

Repas tiré du sac

Le nombre d'enfants qui se sont présentés jeudi matin était de 14 en maternelle et de 50 en primaire. Pour ce qui est du repas de



Tout avait été préparé avant l'arrivée des enfants. Olivier s'est chargé de tous les marquages indispensables au respect du protocole sanitaire. Photo RL

midi, trois enfants de maternelle prennent leur repas tiré du sac dans une salle de classe aménagée à leur intention. Les douze élèves du primaire déjeunent

dans leur salle de classe.

Des circuits différenciés ont été matérialisés au sol pour circuler dans les salles de classe et pour se rendre aux toilettes.

FLEURY Politique RL du 28/05/2020
Gilles Vavrille élu maire



Gilles Vavrille, adjoint sortant, élu maire de Fleury. Photo RL

À Fleury, le conseil municipal d'installation a eu lieu dans la salle ronde, en public. En tant que doyenne de l'assemblée, Ève Vimbert a présidé le scrutin qui a vu l'élection de Gilles Vavrille avec 12 voix contre 3 blancs. Un vote identique a désigné les deux adjoints. Audrey Choley, élue pour un premier mandat, et Jean-Claude Briand.

Un hommage particulier a été rendu à Jeanine Leclerc pour ses 12 années d'adjointe auprès de

Jean-Paul Eckenfelder, maire sortant. Gilles Vavrille a souhaité aussi la bienvenue aux représentants de la liste adverse. « Nous sommes maintenant les élus de tous les habitants. Il nous appartient maintenant tous ensemble de répondre aux attentes de nos concitoyens. Nous aurons toujours à l'esprit l'intérêt de la collectivité. Ce mandat commence dans un contexte difficile, faisons notre part pour que Fleury traverse cette période dans un esprit village. »

FLEURY Conseil municipal RL du 04/06/2020
Gilles Vavrille applique une politique d'ouverture



Le maire, Gilles Vavrille, entouré de ses adjoints, Audrey Choley et Jean-Claude Briand, a présidé son deuxième conseil municipal dans la salle ronde. Photo RL

Dans son allocution d'installation, Gilles Vavrille, nouveau maire de Fleury, avait souhaité la bienvenue aux représentants de la liste adverse. Ce n'était pas une simple formule de politesse.

Pour ce deuxième conseil municipal, pour lequel il s'agissait de constituer les commissions, le nouveau maire de Fleury a tenu parole et a ouvert toutes les commissions communales à l'ensemble des élus des deux listes. Marie Ciurleo, cheffe de file de la liste « Un Nou-

vel Esprit Fleury », aura des membres dans cinq commissions dont celle des finances, de l'action sociale et la commission des travaux, déclare : « Nous allons travailler les six prochaines années pour le bien commun, en collaboration avec la liste « Un Esprit Village », tout en restant fidèles à nos convictions. »

Indemnités réduites

Le maire a demandé par délibération du conseil de diminuer son indemnité. Au lieu de percevoir la somme de 2 006 € bruts mensuels, il

ne percevra que la somme de 1 567 € bruts. Dans la même logique, la somme allouée aux adjoints sera de 600 €.

« Le but étant in fine de diminuer l'enveloppe indemnitaire globale », précise le maire.

Au terme de ce deuxième conseil municipal, le maire, Gilles Vavrille a déclaré : « C'est une nouvelle histoire qui commence, que je suis heureux d'entamer avec vous. On aura assurément de grandes discussions. Le plus important sera de trouver les points d'accord. »



8 mai 1945 - 8 mai 2020
 Cérémonie en comité restreint devant le monument aux morts de Fleury



Pour info

Les sacs Toutounet sont mis gratuitement à votre disposition à la mairie. N'hésitez pas à venir en chercher.



Urbanisme

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Une DP est obligatoire pour :

- Tout agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une **surélévation** ou de la **création d'une véranda** d'une emprise au sol **et** une surface de plancher inférieures ou égales à 20 m², au-delà, il faudra demander un permis de construire et parfois recourir à un architecte.
- Quand vous **modifiez l'aspect extérieur** d'un bâtiment pour créer une ouverture (porte, fenêtre, velux), changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle, changer des volets (matériau, forme ou couleur), changer la toiture et pour des travaux de ravalement.
- Si vous transformez un **garage** de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie.
- Construction nouvelle **abri de jardin, d'un garage, d'une piscine**.
- Pour un **changement de destination** de tout ou partie d'un bâtiment

Le dossier de DP (Cerfa n° 13404*07 - Ministère chargé de l'urbanisme) comprend le formulaire complété par des pièces à joindre en fonction de la nature de votre projet.

Un **plan de situation** du terrain à l'intérieur de la commune doit être fourni pour tous les projets.

Selon votre projet, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées, par exemple :

Plan de masse si vous créez une construction ou si vous modifiez le volume d'une construction existante

Plan en coupe du terrain si vous construisez, par exemple, une piscine enterrée qui modifie le profil du terrain

Plan des façades et des toitures pour la pose d'une fenêtre de toit, ou la création d'une porte, par exemple.

Selon la situation de votre projet, vous devrez peut-être fournir d'autres pièces dont la liste est indiquée dans le "bordereau de dépôt des pièces jointes" du formulaire.

Vous devez remettre en mairie :

- 4 exemplaires de la déclaration préalable de travaux et du dossier qui l'accompagne,
- 5 exemplaires de la déclaration préalable de

travaux et du dossier qui l'accompagne si vous êtes dans un secteur soumis aux Bâtiments de France.

Pour savoir dans quel cas de figure vous vous trouvez, renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre mairie.

Règles d'utilisation d'un drone

Un drone est un engin volant sans passager, piloté à distance. Certains drones de loisir nécessitent une autorisation pour voler. Dans tous les cas, un certain nombre de règles conditionnent leur pilotage. Certaines zones sont interdites au vol et d'autres soumises à restrictions. En cas d'incident, votre responsabilité peut être engagée. Si le poids de votre drone est supérieur ou égal à 800 grammes, vous devez l'enregistrer et suivre une formation en ligne. Le contenu de cet article précise les règles à suivre pour toute utilisation d'un drone de loisir :

- Ne pas survoler des personnes
- Respecter les hauteurs maximales de vol (150 mètres de hauteur en général)
- Ne jamais perdre de vue son appareil et ne pas l'utiliser la nuit
- Ne pas faire voler son appareil au-dessus de l'espace public
- Ne pas faire voler son appareil à proximité des terrains d'aviation
- Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés : centrales nucléaires, terrains militaires, réserves naturelles...
- Respecter la vie privée des autres, en ne diffusant pas les prises de vue sans l'accord des personnes concernées et en n'en faisant pas une utilisation commerciale
- Vérifier que votre assurance couvre la pratique de cette activité

En cas de doute, se renseigner auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Dans tous les cas, vous ne pouvez pas survoler les personnes et véhicules à proximité. Vous devez conserver une distance minimale de sécurité avec eux. Vous devez rester éloigné des rassemblements de personnes.

Le vol est en revanche autorisé dans les espaces privés avec l'accord du propriétaire, dans les sites d'aéromodélisme autorisés ou encore dans certains espaces publics.



Arrêté n°7/2012 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage (extrait)

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h à 12h et de 13h30 à 19h, les samedis que de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Législation des caméras de surveillance pour particuliers

Pour installer une **caméra de surveillance dans un lieu privé** (non ouvert au public) qui n'enregistre pas les images : ni l'autorisation préfectorale ni la déclaration à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ne sont exigées. Ce sont les règles de la protection de la vie privée qui sont à respecter.

Si vous souhaitez en revanche conserver les images, comme pour une **vidéo surveillance en magasin**, vous devrez alors produire une déclaration à la CNIL (Loi du 6/01/78 modifiée par la loi du 6/08/04). Dans tous les cas, vous ne pourrez conserver les images plus d'un mois sauf si une procédure judiciaire nécessite un accès aux enregistrements.

Quelles précautions prendre lors de l'installation ?

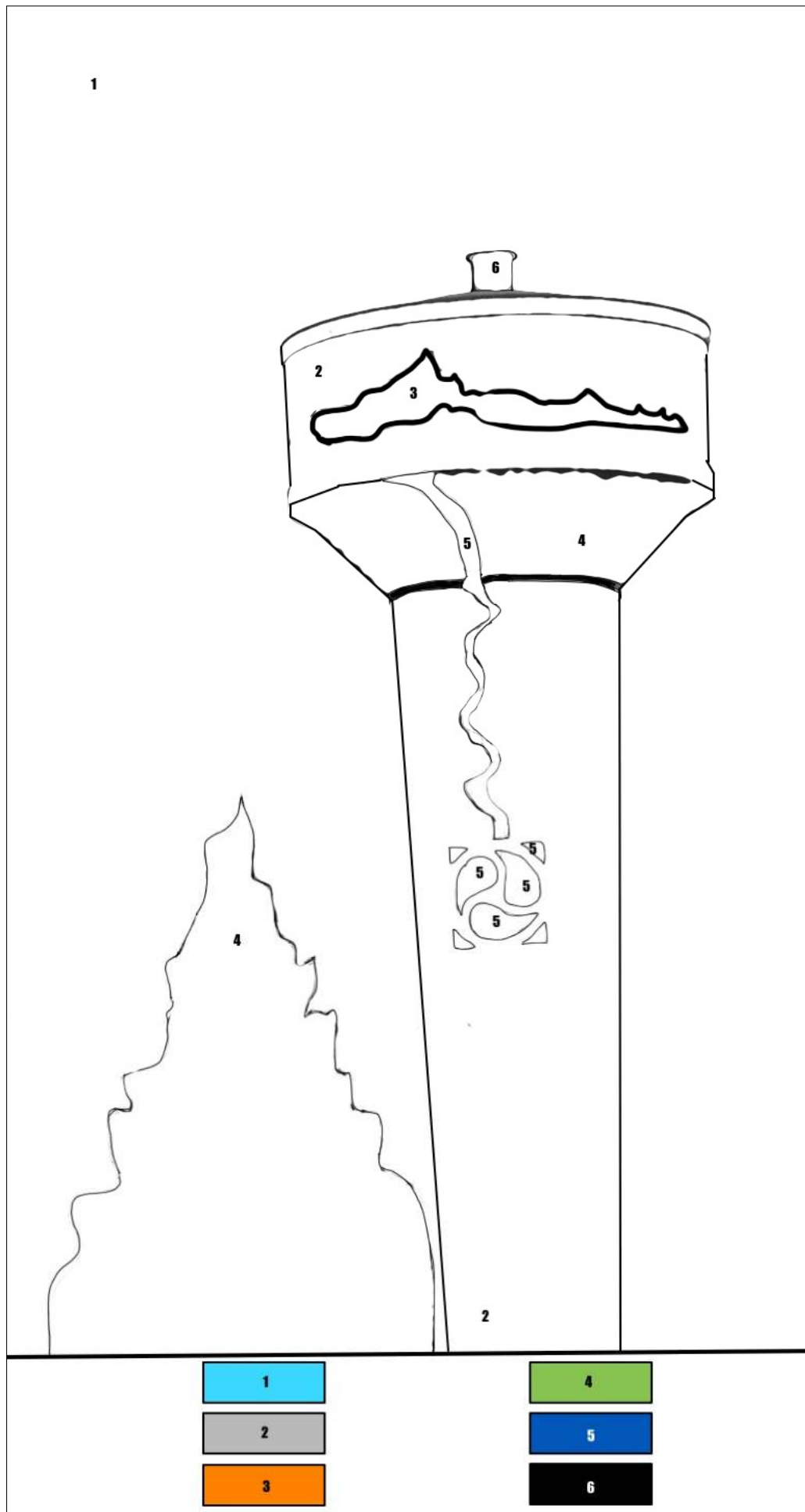
Les caméras doivent être positionnées de telle sorte qu'aucune d'entre elles ne soit orientée autrement que sur votre habitation (espace privé) à l'exclusion de tout ou partie des résidences mitoyennes et à fortiori de la voie publique.

Contrairement à la **législation de la vidéo surveillance en copropriété**, une tolérance est cependant accordée pour les entrées de votre propriété (portails par exemple), mais seulement en lisière de votre mur (sans conservation des images). Notez toutefois que si tel est le cas, vous devrez apposer un panneau, visible, informant de l'existence d'un système de télésurveillance.

De plus, sachez que si la voie publique est couverte, ne serait-ce que légèrement, par une **caméra de surveillance, une autorisation préfectorale** vous sera nécessaire.



C
O
L
O
R
I
A
G
E



Agenda des manifestations

- Dimanche 06 septembre 2020
Journée des associations organisée par la commune
 - Samedi 12 et dimanche 13 septembre 2020
Fête patronale organisée par les associations et le Comité des Fêtes
 - Dimanche 11 octobre 2020
Marché fermier organisé par le Comité des Fêtes
 - Dimanche 18 octobre 2020
Marathon Metz Mirabelle
 - Vendredi 20 novembre 2020
Soirée Beaujolais organisé par l'AS Tennis-Badminton
 - Dimanche 29 novembre 2020
Journée Gospel organisée par la Chorale La Villageoise
- (retrouvez l'agenda des manifestations sur notre site www.fleury.fr)

Associations

AS TENNIS-BADMINTON de Fleury

Président Jacques Remigy. Tél. : 06 89 99 57 38

A.I.P.E. (Assoc. Intercommunale des Parents d'Élèves)

Présidente Amandine Grigoletto. Tél. : 06 46 23 15 74

ART CULTURE CREATION

Président Philippe Lochon. Tél. : 03 87 64 37 86

CHORALE LA VILLAGEOISE

Présidente Jeannette Cleda. Tél. : 06 23 02 43 56

FLEURY FOOTBALL CLUB

Président Cédric Subra. Tél. : 06 11 59 31 56

FLEURY LOISIRS

Président Aimé Gentit. Tél. : 06 62 20 48 12

KANY CLUB

Président André Kremer. Tél. : 06 14 84 59 81

SPORT CULTURE LOISIRS

Présidente Martine Nichil. Tél. : 06 30 69 08 01

SPORT POUR TOUS

Présidente Evelyne Mallinger. Tél. : 03 87 52 68 03